



PROTOCOLE DE REPRISE DU JEU SUR LES PARCOURS ET LE PRACTICE
DU GOLF DE SAINT-GERMAIN
MESURES PROVISOIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Dispositions générales

Les mesures de ce protocole sont exceptionnelles et provisoires dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

Elles s'imposent à tous sans exception et en toute circonstance ; les parents devront s'assurer, sous leur seule responsabilité, qu'elles sont bien comprises et respectées par leurs enfants mineurs.

Elles sont susceptibles d'évolution en fonction des préconisations de la Fédération Française de Golf (FFG) et/ou des mesures gouvernementales ; le Comité se réserve également le droit de les modifier en dehors de ces deux cas. Les évolutions et modifications seront portées à la connaissance des membres et joueurs pour application immédiate.

Elles sont affichées aux départs des trous 1 et 10 du Grand Parcours ainsi que du trou 1 des Genêts.

De manière générale dans l'enceinte du Club, il est recommandé pour la protection de chacun :

- à tous, de respecter les consignes « gestes barrières » édictées par le gouvernement et affichées dans le club (ou de les faire respecter à leurs enfants mineurs) ;
- à ceux qui présentent des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables), à ceux qui ont été ou sont en contact avec un malade Covid-19, à ceux qui présentent des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes, de ne pas reprendre une activité golfique sans l'avis de leur médecin traitant (selon les préconisations du bureau de la Commission médicale de la FFG).

Ouverture du club, réservation et parties

Le Club sera ouvert tous les jours, du lundi au dimanche, du lundi 11 mai au mardi 30 juin.

L'accès au Club sera autorisé :

- 1/2 heure avant le départ de la partie réservée ;
- ainsi que pour les leçons individuelles ou l'entraînement individuel.

Les joueurs devront repartir immédiatement à l'issue de leur partie, de leur échauffement ou de leur leçon individuelle.

Les réservations préalables des départs sont OBLIGATOIRES pour jouer sur les parcours. Elles se feront uniquement par téléphone auprès du secrétariat : 01 39 10 30 30

- 48 heures à l'avance pour les deux tiers des départs ;
- et au plus tôt 24 heures à l'avance pour le dernier tiers des départs.

Les départs s'échelonneront toutes les 10 minutes, de 8 heures à 17 heures.

Les parties pourront être composées de 2, 3 ou 4 joueurs.

Les joueurs en greenfees pourront être autorisés uniquement en semaine dans la limite des places éventuellement laissées vacantes par les membres.

La réciprocité avec les clubs amis (Saint-Cloud, Morfontaine, Chantilly, Saint-Nom, Fontainebleau et Joyenval), en semaine, est suspendue jusqu'au 30 juin.

Secrétariat

Le secrétariat ne sera pas accessible aux membres, sauf dérogation expresse du Directeur.

Dans ce cas, un seul membre à la fois sera autorisé à y accéder et sera tenu de respecter la distanciation requise.

Vestiaires

Les vestiaires doivent rester fermés jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, jusqu'au 21 mai 2020, vous aurez accès aux vestiaires pour récupérer votre équipement que vous devrez garder par la suite.

L'accès s'y fera une personne à la fois.

Les sanitaires y seront fermés.

Passé le 21 mai 2020, les vestiaires resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Caddy-Master

Le caddy-master doit rester fermé jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois :

- Jusqu'au 21 mai 2020, vous aurez accès au caddy-master pour récupérer votre équipement : un membre du personnel sera présent pour ouvrir le local afin que vous puissiez récupérer votre équipement/matériel que vous devrez garder.

L'accès s'y fera une personne à la fois.

Passé le 21 mai 2020, le caddy-master restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

- Le local dédié aux chariots électriques restera accessible : chacun des membres souhaitant utiliser son chariot électrique devra lui-même le prendre dans ce local à son emplacement habituel, chacun des membres se chargeant de le rapporter dans les mêmes conditions sous sa seule responsabilité.

Les chariots à main resteront mis à disposition des joueurs qui devront les ramener à l'emplacement dédié à cet effet aux fins de désinfection. Le Comité se réserve la possibilité de supprimer cette mise à disposition si un trop grand nombre de chariots ne devaient pas être rapportés à leur place après utilisation.

Conditions de jeu

Le jeu est libre ; il n'y a pas de compétition.

Les distances de sécurité devront être respectées en toute circonstance (**2 METRES ENTRE CHAQUE JOUEUR SUR LE PARCOURS**)

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition aux départs du 1 et du 10 du Grand Parcours ainsi qu'au départ du 1 du parcours des Genêts.

Les hampes de drapeaux ne doivent pas être touchées par les joueurs : à cette fin, un dispositif spécial est placé dans les trous pour récupérer sa balle.

Les râtaux des bunkers ne sont plus à disposition et vous êtes invités à égaliser vos traces par tout moyen (pied ou club).

Les sacs de terreau pour les divots sont également momentanément supprimés.

Les poubelles de parcours sont supprimées et les lave-balles neutralisés.

Il est interdit de toucher les piquets sur les parcours (zones de travaux, hors-limite et 135 mètres) et les arceaux blancs autour des greens.

Des bacs ouverts sont installés à la sortie des trous 9 et 18 du Grand Parcours ainsi que du trou 9 du parcours des Genêts. Les tees cassés devront être ramassés et déposés, à votre retour, dans ces bacs ; ces bacs ne doivent pas être touchés ou manipulés.

Les robinets des fontaines de parcours seront seuls utilisables : un mécanisme à pédale à pied sera spécialement installé.

Les cartes de scores et les cartes des greens ne sont plus mises à disposition.

Club-house et installations

Le club-house (y compris le restaurant) est fermé dans l'attente de nouvelles instructions gouvernementales (en principe prévues pour le 3 juin).

La terrasse du club-house est fermée.

Les toilettes sous le club-house et les toilettes réservées aux personnes handicapées sont à la disposition de tous les joueurs et seront désinfectées régulièrement. Les portes d'accès aux salles des toilettes devront rester ouvertes pour limiter le contact avec les poignées. Les toilettes sur le parcours sont fermées.

Le proshop reste fermé, il en est de même pour le miniclub et le tennis.

Les soufflettes extérieures pour les chaussures sont neutralisées.

Practice et zones d'entraînement

Le practice et les zones d'entraînement (y compris les putting greens) seront accessibles, aux fins :

- d'entraînement individuel dans la limite d'1 heure par personne,
- et d'échauffement aux joueurs ayant réservé une partie et ce 30 minutes avant l'heure prévue de leur départ.

Le nombre de postes utilisables sur le practice est limité à 13 postes.

La distanciation entre les postes du practice (**2 METRES**) sera clairement identifiée et devra être respectée en toute circonstance.

La même distanciation (**2 METRES**) devra être respectée dans les zones d'entraînement et sur les putting-greens.

La distribution des balles continuera à se faire via la machine dédiée à cet effet à l'aide de la carte magnétique individuelle ; les seaux seront préalablement désinfectés et mis à la disposition des membres. Après utilisation, les seaux devront être rapportés et placés dans un bac spécialement prévu à cet effet pour leur désinfection et nettoyage.

Enseignement

Les leçons particulières sont autorisées (un élève par enseignant) en respectant les règles de distanciation prescrites par la FFG (**2 METRES ENTRE L'ENSEIGNANT ET SON ELEVE**).

L'école de golf reprendra son enseignement dès que possible.

Saint-Germain, le 8 mai 2020

Le Comité du Golf de Saint-Germain